

BUDGET PRIMITIF 2025

UN CONTEXTE INÉDIT

Lundi 3 février 2025, l'Assemblée départementale a adopté son budget primitif (BP) 2025 : un budget qui s'inscrit dans un contexte financier et institutionnel inédit.

D'un montant de 752,8M€, soit 1 108€ par habitant, le BP 2025 est en baisse de 2,3% par rapport au BP 2024.

- Dépenses de fonctionnement : 559,2M€ (+1,1% par rapport au BP 2024).
- Dépenses d'investissement : 193,6M€ (- 11% par rapport au BP 2024) dont 142M€ de dépenses d'équipement.

Zoom sur... le BP 2025 :

- Une progression limitée à 1,1% des budgets de fonctionnement (contre 3,8% dans les projections initiales), alors même que l'inflation prévisionnelle 2025 est à + 1,75% et que les dépenses des Allocations Individuelles de Solidarité (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, Revenu de Solidarité Active...) sont particulièrement dynamiques à près de +5%.
- Une priorité donnée à l'investissement avec un budget de 142M€, dont près de 30 % en faveur de la transition écologique, et le maintien du soutien au bloc communal.
- Une épargne en diminution mais maintenue à un niveau permettant d'autofinancer 18% des dépenses d'investissement, nécessitant un recours prévisionnel à l'emprunt supérieur aux années précédentes (avant reprise des résultats).



" La situation est inédite. Nous sommes à un point de rupture. Pour la première fois depuis 2015, nous avons dû construire un budget sur la base d'éléments que nous ne connaissons pas. La rigueur budgétaire menée a permis un désendettement de plus de 110 M€ en 5 ans. Aujourd'hui, nous sommes rattrapés par un « effet ciseaux », fruit de mesures prises par les gouvernements successifs, sans un euro de compensation. Les recettes, liées à la conjoncture économique, diminuent. Les dépenses de fonctionnement continuent à progresser, en lien avec les allocations liées à la solidarité. Nous ne sommes totalement maîtres ni de nos recettes, ni de nos dépenses. Pour ce BP, nous avons dû prendre des mesures pour tenter de maintenir une trajectoire financière raisonnable d'ici à 2028. "

Jean DEGUERRY, Président du Département de l'Ain



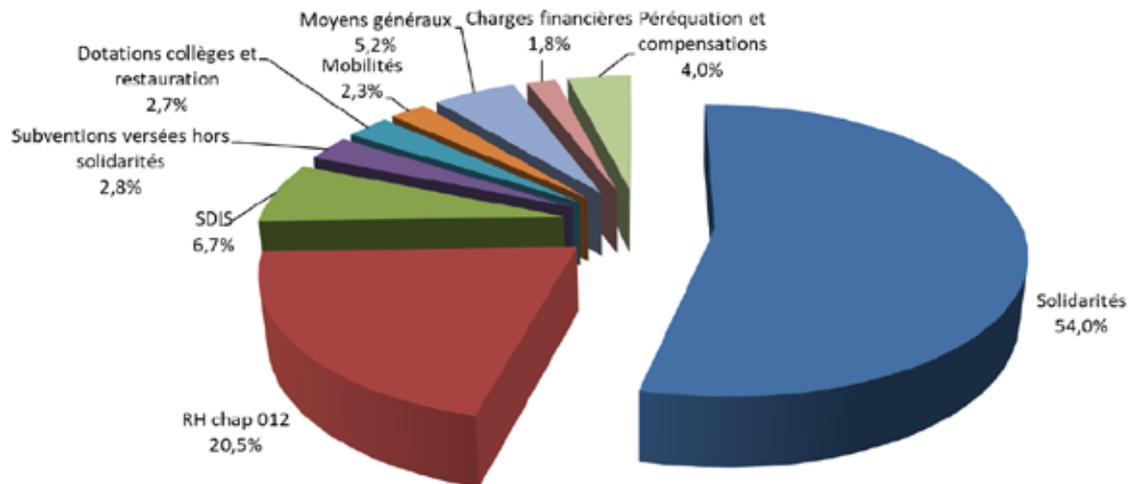
" Les choix budgétaires ont été faits dans un contexte inédit, sans aucune donnée à date sur le futur projet de loi de finances, avec un effet ciseaux excessivement marquant, c'est à dire une augmentation plus rapide des dépenses que des recettes, qui nous oblige à faire des choix drastiques. D'autant que notre responsabilité et notre exigence sont de maîtriser le niveau d'endettement par habitant de notre collectivité à la fin du mandat à un niveau inférieur à celui que nous avons trouvé lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en 2015. "

Pierre LURIN, Vice-Président du Département de l'Ain délégué aux finances, aux bâtiments et aux moyens généraux

Des dépenses de fonctionnement qui préservent une capacité d'action

La prévision de dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 559,2M€, soit une augmentation de 1,1% par rapport au BP 2024, dont 302M€ de dépenses de solidarité.

Les efforts faits pour maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, permettent de préserver la masse salariale et de faire face à la hausse des dépenses de solidarité.



- **Un plan d'économies de 15 M€ sur toutes les politiques pour préserver une capacité d'action.**

Solidarité, ressources humaines, solidarités territoriales, sport et culture, éducation, mobilités, services support : tous les services du Département ont été amenés à réduire leurs dépenses de fonctionnement.

- **Les dépenses de solidarité passent de 289,1M€ à 301,8M€ soit +4,3% par rapport au BP 2024. Elles représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement du Département.**

Les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) représentent près de 44% du budget de la solidarité soit 132,6M€ (55,15M€ pour l'Allocation personnalisée d'autonomie-APA ; 27,45M€ pour la Prestation de compensation au handicap-PCH ; 49,99M€ pour le Revenu de solidarité active-RSA). L'aide sociale à l'enfance augmente de 3,8M€ soit 6,6%, dont 1,1M€ au titre des Mineurs Non-Accompagnés.

Une forte tension s'exerce sur ces dépenses de fonctionnement en raison :

- Des revalorisations des AIS.
- Des mesures salariales en faveur des professionnels du secteur médico-social.
- Du vieillissement de la population.
- De la précarisation liée à la conjoncture et à l'inflation.
- De la prise en charge d'un nombre croissant de Mineurs Non accompagnés.
- Des mesures à mettre en place dans le cadre de la réforme pour le plein emploi.

- **Une continuité d'action préservée.**

Dans ce contexte, le Département préserve une continuité d'action sur ses stratégies pluriannuelles en poursuivant notamment :

- **Le Plan Handicap 2024/2029** avec en 2025 la création de 12 places en foyer de vie jeunes à Oyonnax et une offre de prise en charge des troubles autistiques à Montluel.
- **Le Plan Senior 01** avec des mesures fortes pour l'attractivité des métiers, une contractualisation avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), un projet de dotation Alzheimer en Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA).
- **La lutte contre la désertification médicale** (+ 5,8 %).
- **La création de nouvelles places pour l'aide sociale à l'enfance...**

Un plan d'optimisation de dépenses de 7,8M€ a été mis en œuvre afin d'y faire face.

- **Une masse salariale en hausse de 1,6% à 114,9M€.**

Un haut niveau d'investissement en soutien au territoire

Initialement estimé à 162 M€, un travail de priorisation et de lissage ligne à ligne a permis de réduire le montant des dépenses d'investissement pour 2025. S'élevant à 142M€ (hors dette), l'investissement reste soutenu.

Ce budget 2025 maintient les enveloppes des Pactes de territoire et correspond, compte-tenu du contexte défavorable, à une programmation revisitée et priorisée mais volontariste.

- **Une action volontariste pour la transition écologique.**

30% du budget d'investissement sera consacré à la transition énergétique.

- Travaux énergétiques sur les collèges : 4,6M€.
- Logement : 18,8M€ dont 8,6M€ pour la rénovation du parc privé par délégation de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.
- Subventions rénovation thermique des Pactes de territoire : 3,2M€.
- Contrats de chaleur renouvelable : 2,2M€.

- **43,6M€ pour la construction et réhabilitation de bâtiments dont :**

- Collège de Villars-les-Dombes : 6,5M€.
- Collège de Péronnas : 5,5M€.
- Centre départementaux de la Solidarité de Lagnieu et Pont de Vaux : 1,3M€.
- Cité départementale de la Madeleine : 6,1M€.

- **33,7M€ pour la mobilité.**

- Grands aménagements : études Porte de France, pont de Frans, pont de Brégnier-Cordon, pont de Fleurville, pont sur le Rhône entre Loyettes et Lagnieu.
- Lutte contre les chutes de rochers : 2,2M€, dont sécurisation du monument de Cerdon.
- Ouvrages d'art : 4,6M€.
- Réparation de chaussées : 18,2M€.

Les recettes

- **Des recettes de fonctionnement estimées à 622,4M€, en baisse de 13M€ par rapport au BP 2024 (hors reprise de la réserve des DMTO), dans l'attente de connaître l'impact des mesures du projet de loi de finances pour 2025.**

Cela s'explique notamment par :

- Une prévision pour le BP 2025 alignée au montant 2024 pour la TVA perçue par le Département, au vu de la tendance récente et des débats du Projet de Loi de Finances évoquant un gel.
- Les recettes de la solidarité progressent de 1,8%, de manière bien plus lente que les dépenses d'allocation, les dotations de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) n'étant pas directement fonction de la dépense, et les recettes de compensation du RSA étant figées dans leur montant.
- Les nombreuses incertitudes qui pèsent sur la reprise du marché immobilier : le BP 2025 prévoit un produit de DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) à 110M€, proche de celui constaté en 2024. A noter que les DMTO ont diminué de 60M€ en deux ans.

- **Des recettes d'investissement à 44M€, en progression de 5% par rapport au BP 2024, en lien avec les dépenses réalisées pour répondre aux besoins du territoire.**

Cela s'explique par :

- Un investissement record en 2024 (168M€) : 15M€ proviennent du Fonds de Compensation de la TVA, qui vient compenser la TVA dépensée en 2024 pour les investissements éligibles.
- Des subventions : 20M€ liés notamment aux investissements en faveur de la transition écologique (FEDER, Fonds vert, DSID, fonds Ademe, ...) et à la politique logement.
- Des recettes de refacturation : 5 M€ principalement pour le gymnase du collège d'Ornex.

- **Un emprunt pour soutenir l'investissement**

Le budget 2025 prévoit (avant reprise des résultats) un emprunt d'équilibre prévisionnel de 72,4M€, en augmentation par rapport au BP 2024. Cette décision intervient après un désendettement de 115M€ sur 5 ans.

Le Département parvient, grâce aux mesures prises sur les dépenses pilotables, à atténuer « l'effet ciseaux », et à préserver une épargne nette de 25,6M€ en 2025. Néanmoins, la participation aux déficits de l'État nécessitera de nouveaux efforts.

Selon la contribution qui sera demandée, de nouveaux arbitrages importants seront nécessaires pour conserver une trajectoire financière soutenable et limiter le recours à l'emprunt.

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr